

de

BUTBLANC

Bulletin
du Syndicat
National
des Infirmier(e)s
Conseiller(e)s
de Santé



N° CPPAP 0713 S 07959 - ISSN 1248 9867
Prix : 0,61 e

Supplément au N° 76



Bulletin du syndicat national des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé
46 avenue d'Ivry, 75013 Paris
Tél. 01 42 22 44 52 - Fax 01 42 22 45 03 snics@wanadoo.fr
Site www.snics.org
Directeur publication : Béatrice Gaultier
N° CPPAP 0713 S 0759 -
ISSN 1248 9867
Impression : Imprimerie S.I.P.E., Grigny 91350
Régie publicitaire : Com' d'habitude Publicité Clotilde
Poitevin : 05 55 24 14 03 clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Site : www.comdhabitude.fr

8ème congrès du SNICS Saint Etienne 3 - 6 juin 2014

Thème 1 : Quelles missions pour les infirmières à l'Education Nationale ?

Thème 2 : La place de l'infirmière dans le système de santé.

Thème 3 : Le statut de l'infirmière à l'éducation nationale (Carrière, régime indemnitaire, retraite, contractuels...)

Thème 4 : Quel outil syndical pour défendre la qualité des soins et la profession d'infirmière?

***Votez dès réception !
Votre bulletin de vote doit être
arrivé au siège du SNICS à Paris
pour le 31 mai dernier délai***

Les statuts du SNICS prévoient que, dans le cadre de la préparation du congrès national, le bureau national soumet tous les trois ans un rapport d'activité et un rapport financier au vote de l'ensemble des syndiqués. Vous trouverez donc dans cette édition «spécial congrès» ces deux rapports que nous vous demandons d'approuver. N'hésitez pas à exprimer sans réserve vos critiques, vos propositions pour que le nouveau bureau national que vous allez élire soit porteur de vos revendications. L'élection de ce bureau se fait au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne. Le scrutin de liste a lieu sans rature, ni panachage, ni adjonction de noms. Cette consultation est individuelle et s'effectue à bulletin secret. Tous les syndiqués de l'année 2013-2014, à jour de leur cotisation peuvent voter. Le vote doit parvenir au SNICS avant le samedi 31 mai, le dépouillement se faisant à partir de 9h le 3 juin, 1er jour du congrès.

Les statuts du SNICS prévoient également que toute modification des statuts doit être votée par le congrès national après avoir été portée à la connaissance des adhérent(e)s au moins trois mois avant le congrès. Vous trouverez donc dans cette publication les modifications que nous souhaitons que le congrès national adopte.

Rapport d'activité

8^{ème} congrès du SNICS à Saint Etienne du 3 au 6 juin 2014.

Les statuts du SNICS prévoient que, dans le cadre de la préparation du congrès national, le bureau national soumet tous les trois ans un rapport d'activité et un rapport financier au vote de l'ensemble des syndiqués. Vous trouverez dans cette édition « spécial congrès » ces deux rapports que nous vous demandons d'approuver.

N'hésitez pas à exprimer sans réserves vos critiques, vos réflexions et vos propositions pour le nouveau bureau national que vous allez élire, soit porteur de vos revendications.

L'élection de ce bureau national se fait au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne. Le scrutin de liste a lieu sans rature, ni panachage, ni adjonction de noms. Cette consultation individuelle s'effectue à bulletin secret. Tous les syndiqués de l'année 2013-2014, à jour de leur cotisation peuvent voter.

Le vote doit parvenir au SNICS avant le lundi 2 juin 2014, le dépouillement se faisant à partir de 9 heures le 3 juin, premier jour du congrès. Le SNICS tient son 8^{ème} congrès national.

C'est un moment important dans la vie syndicale où tous les syndiqué(e)s vont pouvoir s'exprimer sur les mandats qui seront porter jusqu'au prochain congrès.

A l'occasion des congrès académiques préparatoires, ils devront travailler ensemble sur les thèmes qui seront l'architecture des mandats.

Ce travail collectif viendra enrichir les mandats que le SNICS a toujours défendus pour la profession et actualiser nos objectifs syndicaux, à la lumière des évolutions qui ont eu lieu pendant les 3 dernières années.

Suite à ce congrès, nous aurons la responsabilité collective de porter et de tout mettre en œuvre pour faire aboutir la plate-forme du SNICS.

Cette plateforme élaborée dès 1993 et enrichie des congrès de Vannes, Sivergues, Dijon, Paris (2 fois), Lille, et Martigues a toujours revendiqué :

- Les créations de postes nécessaires pour l'exercice de nos missions et le développement de la politique de santé à l'Ecole.
- La catégorie A type pour l'ensemble des infirmier(e)s de l'EN et la reconnaissance de notre profession par un statut particulier d'infirmier(e) conseiller(e) de santé.
- Une amélioration des conditions d'exercice en internat et la prise en compte financière de cette astreinte.
- Une formation universitaire validante après concours d'entrée à l'EN.
- Une formation continue de qualité en conformité avec les règles professionnelles infirmières et l'évolution des sciences humaines et de la recherche.
- Une amélioration des conditions de travail et le respect des textes sur le temps de travail des infirmier(e)s.
- Des frais de déplacements et des moyens de fonctionnement à la hauteur des besoins dans les différents secteurs d'activités.
- La résorption de la précarité par la transformation des crédits de vacation en contrats.
- Des services publics de qualité et les moyens suffisants pour les faire fonctionner.

• Une école publique et laïque de qualité avec de réels moyens.

• Le respect des droits de tous en matière de retraite, de santé, de liberté, de paix, de justice....

A ces revendications fondamentales qui ont, dès la naissance du SNICS, conduit la profession à placer notre organisation en tête des organisations syndicales infirmières de l'Education nationale, se sont ajoutées de nouvelles exigences au fur et à mesure de l'avancée des dossiers et de notre réflexion collective mais également des reculs programmés ou mis en œuvre par les gouvernements successifs :

• Anticiper et combattre les effets des politiques d'austérité dans la Fonction Publique

• Défendre les services publics contre les attaques dont ils continuent à faire l'objet.

• Combattre les réformes successives sur les retraites

• Développer dans tous les secteurs de la profession le syndicalisme de métier. En se donnant les moyens de construire un outil syndical qui permette de porter la voix de la profession dans toutes les instances de la Fonction Publique

En effet, faute d'un syndicalisme porteur d'une forte identité infirmière et de revendications spécifiques, le taux de syndicalisation de la profession reste faible à la FPH moins de 4%, ce qui reste un frein important à la mise en œuvre de la reconnaissance professionnelle de l'ensemble des infirmières aujourd'hui, alors qu'il est de près de 38% à l'Education nationale.

Or, l'avenir de la profession infirmière dans les différents secteurs d'exercice est lié à la qualité des soins.

Il passe par des perspectives concrètes dans le cadre du chantier LMD qui reste à achever : c'est-à-dire, construire une filière universitaire infirmière dotée de la dimension recherche dans le champ de la santé afin de mieux répondre aux besoins de santé de la population.

Développer, à partir de cette filière, les métiers intermédiaires qui donneront enfin des perspectives de nature à répondre à la pénurie chronique qui menace en permanence le niveau de la qualité des soins.

Si ces trois dernières années ont vu la concrétisation de la création d'un corps en catégorie A pour toutes les infirmières des trois versants de la fonction publique, grâce au long combat du SNICS, **il nous reste à créer les conditions pour obtenir une grille indiciaire de A type.**

Aussi, nous devons mettre en commun toutes les forces de la profession pour atteindre nos objectifs de filière universitaire infirmière et ouvrir ainsi la voie pour des diplômes de licence pour la formation initiale, de diplôme de masters de spécialité et de diplôme de docteur en sciences infirmières.

Je terminerais bien sûr par le mandat le plus emblématique de notre profession à l'Education nationale, celui de la reconnaissance de notre spécialité à l'Education nationale.

Nous aurons à nous battre avec d'autant plus d'énergie qu'aujourd'hui le débat fait rage entre deux orientations de la santé à l'Education nationale.

A l'heure où nous rédigeons ce rapport d'activité, le chantier des métiers s'est ouvert sur une réelle menace pour notre avenir à l'éducation nationale et par voie de conséquence pour la reconnaissance d'une spécialité.

Rapport d'activité

En effet, la proposition de création d'une mission interministérielle fait voler en éclat les engagements pris par le Ministre de l'Education Nationale au cours des 18 derniers mois de « discussions » avec les organisations syndicales représentatives.

Cette remise en cause des règles élémentaires du dialogue social est inacceptable !

Aujourd'hui la profession fait bloc contre la création de cette mission interministérielle. En effet le SNIES-UNSA semble enfin découvrir aujourd'hui les dangers d'externalisation que nous avons perçus depuis le début ! Selon l'évolution des arbitrages du Ministre, le SNICS continuera à mettre tout en œuvre pour que les textes sur la santé à l'Ecole donnent un avenir à la reconnaissance de la spécialité de la profession à l'Education Nationale.

Le bilan qui suit, fait état du travail du SNICS pour aller dans le sens des mandats de nos différents congrès avec, comme toujours, la volonté de construire l'unité pour faire aboutir nos revendications.

Action du SNICS dans le dossier statutaire pour la création d'un corps de catégorie A.

Année 2011-2012

L'action du SNICS, de juin 2011 à mai 2012, date de la publication du décret statutaire de catégorie A :

A la fin de l'année scolaire 2010-2011, les mobilisations des infirmières de l'éducation nationale n'ont pas encore permis d'écarter la position de la Fonction Publique.

Pour rappel, la réponse du cabinet de George Tron à la secrétaire générale de la FSU en mars 2011 est sans ambiguïté, elle confirme les intentions du Ministre de la Fonction Publique de prévoir la revalorisation des infirmières de la FPE dans le nouvel espace statutaire du B !

Aussi le SNICS continue, sans relâche, à faire pression sur le cabinet du MEN et les services de la DGRH, par un contact permanent, pour faire avancer la nécessité de la création d'un corps en catégorie A.

L'action du SNICS nécessite des échanges et un travail technique conséquent sur la faisabilité de la revalorisation.

Il faut convaincre absolument nos interlocuteurs avec une démonstration chiffrée. Il s'agit en effet de faire la preuve que la revalorisation des infirmières de la FPE répond non seulement à la demande légitime de la profession mais permet de rendre le corps attractif à l'Education nationale

Dans le même temps, le contexte de fortes contraintes budgétaires nous est rappelé sans cesse, depuis la crise de 2008, ce qui pèse sur tous les dossiers de la fonction publique.

Finalement, le cabinet du MEN annonce au SNICS qu'il aurait « réussi à faire accepter » la création d'un corps en catégorie A à la DGAFP, lors des rencontres interministérielles dans le courant du mois de juillet.

La difficulté, en un second temps, est d'obtenir au moins la parité de carrière avec la FPH au plus vite et d'imposer un budget compatible avec cette revalorisation pour les infirmières.

Si notre mandat du A type est toujours notre objectif, sa réalisation n'est rendue possible que par la création d'un corps en catégorie A.

Le SNICS s'engage, dès la rentrée, dans une démarche unitaire pour faire accélérer le dossier et écarter définitivement le risque de passage dans le NES B prévus pour tous les autres corps de B de la FP avant la fin de l'année 2011.

Le SNICS à l'initiative de l'unité syndicale dès la rentrée 2011 :

-Courrier au SNIES le 2 septembre et rencontre SNICS-SNIES le **4 septembre 2011**

La suite de cette rencontre nous conduira après consultation du conseil national à un rassemblement devant la Fonction publique le 8 novembre 2011.

-Le 15 novembre à la DGAFP.

Suite à ce rassemblement, le cabinet du Ministre de la fonction publique reçoit les deux syndicats infirmiers SNICS et SNIES accompagnés des deux secrétaires généraux de la FSU et de l'UNSA Education.

Lors de cette rencontre, Vincent Soetemont conseiller de François confirme officiellement la décision du Ministre de la fonction publique de créer directement un corps de catégorie A pour les infirmières de la FPE.

Cette décision tombe enfin suite aux 4 mobilisations des infirmières de l'éducation, aux démarches communes SNICS et SNIES en direction des parlementaires envoyés le **9 novembre 2011**.

Il faut surtout savoir que le travail constant du SNICS auprès du conseiller de Luc Chatel, Serge Fuster depuis des mois, a été déterminant pour faire pencher la décision du Ministre de la Fonction Publique en faveur de la création d'un corps en catégorie A pour les infirmières de l'EN et donc de la FPE !...

La création d'un corps en catégorie A est acquise, reste à obtenir une grille conforme aux attentes de la profession.

Notre syndicat décide alors de consulter toute la profession.

Des propositions de grilles pour la FPE inacceptables : le SNICS-FSU seule organisation syndicale à faire des propositions en faveur de la parité de carrière

Suite à la réunion du 15 novembre, nous entrons dans une phase de négociations jusqu'à la rédaction d'un nouveau décret en catégorie A.

: Bien au-delà des seuls syndiqués, les résultats de la consultation montrent l'exigence de la parité de carrière avec la FPH. Les infirmières se disent favorables à la mobilisation dans l'unité et en cas d'impossibilité, demande au SNICS d'organiser cette mobilisation.

C'est ce à quoi le SNICS va s'engager dans les derniers mois qui nous sépareront la publication du décret :

Interventions du SNICS (déclarations et courriers)

-15 novembre 2011 : intervention du SNICS au comité technique paritaire.

-1er décembre 2011 courrier au Président de la République et au premier Ministre.

-Début janvier 2012: Appel du SNICS en direction de l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique pour exiger ensemble la parité de carrière FPH et FPE

-3 janvier 2012 : courrier du SNICS au Ministre de la fonction Publique.

-3 janvier 2012: communiqué de presse

-4 janvier 2012: Invitation à la presse en vue de la mobilisation du 10 janvier.

Rapport d'activité

-11 et 24 janvier 2012 communiqués de presse.

-17 février 2012 : courrier de propositions du SNICS au Ministre de la FP et du MEN concernant le projet de décret.

-7 mars 2012 : courrier du SNICS au SNIES.

-26 mars 2012 : communiqué de presse.
Audiences sur le dossier statutaire du A :

-A la DGAFP, le 15 novembre, le 12 décembre 2011 dans l'unité avec le SNIES.

-A la DGAFP le SNICS sera reçu seul **le 10 janvier 2012**, jour de la grande mobilisation des infirmières à l'appel du SNICS et le **12 janvier 2012**, date à laquelle le SNICS fait des propositions pour obtenir la parité dans le futur décret de catégorie A.

-Audience au cabinet de la FP le **10 février 2012** dans le cadre des négociations avec les autres organisations syndicales de la FP.

-Le SNICS à la commission des statuts du CSFPE le **13 mars 2012** sera l'expert de la FSU seule organisation à déposer des amendements en faveur de la parité de carrière des infirmières de la FPE.

Les actions dans l'unité avec le SNIES :

-Le rassemblement du **8 novembre 2011** pour l'ouverture des négociations.

Les actions du SNICS avec la profession !

-le SNICS consulte toute la profession à l'Education nationale.

-Le 10 janvier 2012 mobilisation massive des infirmières. Ces deux actions appuieront les propositions du SNICS à la DGAFP, ouvriront la porte à des améliorations du projet de texte et à des engagements de François Sauvadet au conseil supérieur de la fonction publique, dans l'exposé des motifs du nouveau décret, pour mettre en œuvre la parité de carrière entre les FP.

La mise en œuvre des engagements de la parité de carrière, une nouvelle bagarre à mener dans les académies.

Le nouveau statut en catégorie A a été l'occasion de remettre sur le devant de la scène les mandats du SNICS et de la FSU en termes de carrière, basés sur les critères d'ancienneté et non sur des critères de mérite.

Pour accéder le plus vite possible à une grille identique à celle de la FPH et faire disparaître les deux classes du premier grade, il fallait revendiquer des modalités d'avancement pour que chaque infirmière accède automatiquement à l'échelon supérieur, et avoir, ainsi, la même progression de carrière qu'à la FPH !

Dans toutes les académies, il fallait revoir tous les barèmes qui faisaient obstacle à la mise en œuvre de la parité en redéfinissant les conditions d'avancement avec des critères d'ancienneté.

Malgré la défense de ces critères par les commissaires paritaires du SNICS pour imposer les engagements arrachés par le SNICS au CSFPE, nous n'avons pas obtenu la garantie dans toutes les académies de voir tous les agents en classe supérieure dans l'ancien statut, accéder au hors classe dans un délai de moins de 10 ans.

C'est pourtant la condition sine qua none pour rétablir des grilles identiques à celle de la FPH !

Suite aux premières opérations d'avancement en 2012, le SNICS écrit

au cabinet de Vincent Peillon et à la DGRH le **28 janvier 2013** pour dénoncer le ratio pro/pro trop bas et les clés de répartition retenues qui ne garantissent pas dans les 10 ans la fusion des 2 classes du premier grade et le rétablissement de la parité de carrière.

Le 13 mars 2013, Madame Gaudy répond au SNICS en justifiant les ratios définis qui sont le fruit d'arbitrage politique...

Dans la même période, il faut souligner la création d'une nouvelle association de conseillères techniques qui démarche auprès de la DGRH pour obtenir de passer en hors classe en priorité, au mépris de l'ancienneté de toutes les autres collègues.

La réponse sans appel de Madame Gaudy rappelle l'absence de fonctionnalité au sein du corps des infirmières de l'Education nationale, ce qui dit, en creux, l'illégitimité de faire passer les conseillères techniques devant les autres au moment de l'avancement.

En conclusion de ce dossier statutaire, ce qu'il reste à faire :

1.intégrer au plus vite les collègues présentes dans la classe supérieure du second grade, en faisant respecter les critères d'ancienneté qui sont les mandats de la FSU et du SNICS. (ancien statut, seul moyen d'obtenir la fusion des 2 classes dans le premier grade et donc d'avoir une grille identique à celle de la FPH).

2.Obtenir une validation qualifiante pour la formation d'adaptation à l'emploi qui renvoie plus largement à la bataille sur la filière universitaire pour la profession infirmière afin de faire évoluer la grille dans le A au même niveau que les CPE et les certifiés, c'est-à-dire au A type.

Action du SNICS dans le dossier de la Santé à l'Ecole et des missions des infirmières.

Année 2011-2012

La rentrée 2011-2012 voit la sortie de deux rapports sur la « médecine scolaire ». Celui de la cour des comptes présidée par Didier Migaud est publié le 6 octobre 2011 et celui de la mission parlementaire animé par Gérard Gaudron et Martine Pinville sortira un mois plus tard.

Le SNICS auditionné au printemps par la cour des comptes, rencontre la mission parlementaire le **18 octobre 2011**, 15 jours avant la sortie de son rapport.

Ces deux rapports soutiendront, chacun à leur façon, une réorientation de la politique de santé à l'école.

Sans surprise, ils font resurgir une vision archaïque de la santé, calquée sur la conception médico-sociale, balayant au passage, l'importance des réponses apportées par les infirmières dans l'accueil des élèves et leur capacité à organiser des espaces de résolution de leurs difficultés

Le rapport de la Cour des comptes pointe, à juste titre, l'insuffisance de pilotage et d'évaluation de la santé à l'école mais c'est pour mieux remettre en question le modèle de santé intégré aux objectifs de l'école, tel qu'il apparaît dans les textes de 2001.

Dans la même logique, la mission parlementaire conduite par Gérard Gaudron et Martine Pinville remet en question le pilotage de la santé en préconisant d'instituer de « *nouveaux organes décisionnaires* ».

Les bases sont posées pour que le gouvernement s'engage dans une réforme du pilotage ministériel.

La tâche est rude pour renverser l'intense travail de lobbying des syndicats de médecins auprès des politiques !

Rapport d'activité

En effet, nous constatons sur le terrain que les médecins scolaires refusent de plus en plus d'effectuer les visites de 6 ans et les pressions vont s'intensifier dans la plupart des académies pour orienter le temps de travail des infirmières sur le premier degré pour pallier à cette situation, au mépris de la loi.

Dès lors, la question du redéploiement des moyens en personnels trouve tout son sens.

Les préconisations de la Cour des comptes s'appuient sur une vision comptable à moyens constants : soit on redéploie sur les territoires où les besoins de santé sont les moins couverts, soit on redéploie les moyens alloués, au sein de l'éducation nationale du second degré vers le premier degré, laissant la place à un pilotage médical de la santé !

Face à ces attaques, le SNICS organise le recueil des statistiques infirmières 2010-2011 pour faire apparaître les besoins de santé tels qu'ils s'expriment chez les élèves et obligent les politiques à ne pas ignorer les 15 millions de passages d'élèves dans les infirmeries.

Nous nous appuierons sur ces résultats pour interpeller les politiques lors des différentes audiences.

3 novembre 2011 : Le SNICS s'adresse publiquement au président de la cour des comptes Didier Migaud pour rappeler l'histoire des infirmières dans l'éducation nationale et leur contribution spécifique à la réussite scolaire des élèves.

Nous diffuserons largement cette lettre à tous les parlementaires et au Ministre de l'éducation.

Cette année d'élection présidentielle conduit à de nouveaux interlocuteurs politiques.

Le SNICS se mobilise d'abord pour faire connaître aux candidats la contribution des infirmières de l'Education nationale à la réussite scolaire des élèves. Puis, dès la mise en place de l'équipe gouvernementale, le SNICS demandera des audiences au Ministre de l'Education et au ministre déléguée dès **le 29 mai et le 13 juin 2012**.

Il s'adressera également à la ministre de la fonction publique Marylise Lebranchu qui prépare une nouvelle réforme de décentralisation. **Le 4 juin 2012** le SNICS sera présent dans une délégation FSU reçue par le nouveau Ministre de l'Education. Le SNICS présente les deux dossiers importants pour la profession, le dossier des missions et le dossier statutaire. Vincent Peillon s'engage à favoriser la concertation.

A la fin de l'année scolaire, s'engage la concertation sur l'Ecole en vue d'une nouvelle loi de refondation de l'Ecole.

Le début de l'été 2012 voit la mise en place des groupes dont l'atelier dédié à la santé des élèves.

D'emblée, l'organisation des débats est pilotée uniquement par des médecins en écartant les infirmières mais aussi des médecins spécialisés auprès des adolescents, en focalisant les problématiques de santé sur le seul niveau « premier degré ».

Un débat houleux va s'engager entre le SNICS et les syndicats de médecins qui veulent s'imposer comme les experts de la santé des élèves.

Le SNICS apportera sa contribution (document du **13 juillet 2012**) dans une « concertation » qui s'engage très difficilement, y compris avec le cabinet.

En effet, la composition des groupes montre, dès le départ, le parti pris médical du MEN, au détriment de la vision globale de la santé des élèves au service de leur réussite scolaire.

Comme à chaque nouvelle équipe gouvernementale, le SNICS doit

défendre la place des infirmières dans l'éducation nationale et la conception spécifique de la santé à l'Ecole contre une orientation médico-centrée perçue comme « naturelle ».

Dans le même temps, le SNICS va rencontrer le cabinet de la **Ministre de la Santé le 5 juillet 2012** pour expliquer l'orientation de la santé qui préside à l'Ecole et le rôle des infirmières au sein des équipes éducatives et pédagogiques.

Année 2012-2013

La rentrée 2012-2013 : le SNICS dérange le consensus médico-centré de la concertation et le SNIES acceptera en un premier temps la démarche unitaire proposée par le SNICS.

12 septembre 2012 réunion de concertation sur l'école: Le groupe de pilotage sur la santé est composé uniquement de médecins !

17 septembre 2012 Le SNICS écrit une lettre ouverte à Vincent Peillon pour dénoncer la mascarade.

18 septembre 2012: une nouvelle réunion confirme les oppositions sur l'orientation de la politique de santé. Le SNICS s'est adressé au SNIES afin que la profession s'exprime dans son immense majorité pour dénoncer le lobbie médical.

19 septembre 2012 Nous obtiendrons un communiqué de presse commun SNICS et SNIES.

Le SNICS enverra une deuxième contribution sur la refondation de l'école, levant le voile sur les deux modèles de la santé qui s'opposent à l'occasion de cette concertation et sur les réels moyens dont l'éducation nationale dispose pour réaliser les visites médicales de 6 ans.

Suite à nos interventions lors de cette concertation, le groupe santé ne pourra conclure ses travaux, mettant en évidence le conflit qui oppose deux modèles de santé et deux conceptions de la place de l'infirmière dans l'Institution éducation nationale, l'une subordonnée au pouvoir médical, l'autre exerçant dans le cadre de son autonomie professionnelle au service des élèves dans une équipe éducative et non médico-sociale.

Dans le même temps, le SNICS multiplie les interpellations, (audience FSU, intervention du SNICS au CTM) en direction du ministre de l'éducation pour qu'il se prononce ouvertement sur le pilotage et la gouvernance de la santé à l'Ecole.

Face au silence répété du Ministre et de son cabinet qui se contentent de répondre à côté de la question en assurant que les personnels ne seront pas décentralisés, le SNICS sera le seul à poursuivre l'action pour stopper les risques d'un pilotage interministériel.

Son conseil national décidera d'une nouvelle manifestation le 22 novembre 2012.

12 octobre 2012 : Une lettre ouverte en direction de toutes les infirmières de l'éducation sera diffusée pour expliquer les dangers qui menacent l'avenir de la profession à l'Education nationale : externalisation et caporalisation de la profession, conséquences statutaires défavorables.....

Pour illustrer l'analyse du SNICS, le rapport Pinville, accablant, sort début novembre 2012 et confirme, contrairement aux assurances du SNIES que le risque d'externalisation est bien réel.

En effet, la création d'un corps interministériel est préconisée avec une réorganisation de la santé conformément aux propositions avancées par les syndicats de médecins dont le SNMSU UNSA !

Rapport d'activité

Le SNICS s'exprimera au sein de la FSU pour alerter la fédération lors du CDFN **d'octobre 2012** sur les projets réels qui menacent les infirmières.

15 et 16 octobre 2012 le SNICS sera présent dans la délégation FSU pour interroger le Ministre à l'entrée des négociations suite à la concertation sur l'Ecole : **Si le Ministre confirme que les personnels médico-sociaux ne seront pas décentralisés, il refuse toujours de se prononcer sur la gouvernance de la santé dans l'atelier « gouvernance, évaluation du système, éducation prioritaire ».**

Face à l'ensemble de ces informations, les infirmières vont répondre massivement à l'appel du SNICS même si Bernard Lejeune, conseiller social au cabinet de V.Peillon, (profitant du renoncement risqué du SNIES à l'unité syndicale), exercera des pressions inédites dans toutes les académies pour décourager les collègues à participer à cette grande manifestation à Paris le 23 novembre.

23 novembre 2012 : Une première victoire grâce à la forte mobilisation de la profession à l'appel du seul SNICS qui conduira, enfin, Vincent Peillon à s'engager par écrit en faveur de sa responsabilité exclusive dans le pilotage et la gouvernance de la santé à l'Ecole.

Il annonce en outre l'ouverture des discussions sur les missions dès janvier 2013.

Ce coup de semonce de la profession obligera les politiques à moins d'arrogance et plus de prudence. **L'engagement écrit du Ministre est une première arme pour la profession.**

Les premiers mois de l'année **2013 (audiences 14 mars, 30 avril)**, le cabinet du Ministre va tergiverser, visiblement embarrassé pour composer avec des forces syndicales qui ont des visions contradictoires sur la santé à l'Ecole, incapable surtout d'affronter les lobbies face aux syndicats représentatifs des personnels infirmiers.

L'annonce d'un calendrier des discussions sur les textes de la santé à l'école est sans cesse reportée.

Toute fois, le coup de colère des infirmières permettra d'obtenir des avancées dans le projet de loi de refondation de l'Ecole : visite médicale qui reste du ressort des seuls médecins, élaboration des programmes de santé par le Ministre et non la seule mise en œuvre, définition d'une Mission de promotion de la santé et non d'un service.

Le 3 avril 2013, le SNICS sera auditionné par la commission du parti socialiste au sénat sur le projet et déposera ces propositions. Consultation de la profession sur ses missions :

Pour obtenir une meilleure prise en compte de la conception que les infirmières se font de leur place auprès des élèves, **le SNICS décide d'organiser la consultation de toute la profession**, notamment sur les missions qu'elle juge prioritaires et avec quels personnels elle travaille le plus.

25 juin 2013, la loi de refondation de l'Ecole est votée au sénat. Il reste à obtenir des textes réglementaires qui clarifient définitivement les missions des personnels de santé en fonction de leurs qualifications.

A la **fin de l'année 2012-2013**, le cabinet ne donne toujours pas de calendrier de discussion pour les textes sur la santé à l'Ecole.

Au milieu de l'été, premier coup de canif dans le contrat !

Nous découvrons le vote d'un amendement sur le projet de loi de décentralisation qui remet en cause ni plu ni moins les engagements du Ministre.

En effet, cet **amendement voté par l'assemblée nationale prévoit la possibilité de transfert de compétences de la « santé scolaire » aux collectivités locales qui en font la demande !**

Année 2013-2014 :

5 septembre 2013 : Nous rencontrons le conseiller santé de V.Peillon dès son retour de vacances qui ne s'explique pas les raisons de cet amendement et affirme ne pas avoir été informé???

Au cours de cette audience le SNICS remet les conclusions de la consultation de la profession qui s'est exprimée de façon significative et sonne comme un nouvel avertissement pour le Ministre Vincent Peillon.

Le 11 septembre le SNICS s'adresse aux groupes parlementaires pour faire supprimer la possibilité de transfert de compétences vers les collectivités territoriales.

Finalement l'article 2 du projet de loi de décentralisation sera modifié sans pour autant écarter tout risque. En effet la possibilité de transfert de compétences ne concerne plus explicitement la santé scolaire.

2 octobre 2013 : M-P Mancel nous remet le document concocté par la DGESCO en vue des discussions sur les nouveaux textes de la santé à l'école.

Sans surprise, nous découvrons les bases d'un retour à une organisation de la santé du type « santé scolaire » version circulaire 1991 avec caporalisation de la profession.

9 octobre 2013 :

A ce stade, la demande du SNICS, le SNICS et le SNIES se rencontre afin d'examiner les actions communes à envisager pour obtenir des garanties que les engagements du Ministre à l'égard de la profession seront respectés.

Cette démarche unitaire est d'autant plus acceptée par le SNIES que l'épisode de l'amendement a quelque peu ébranlé sa confiance (aveugle ?) envers le Ministre.

Conformément aux demandes exprimées par la profession dans la consultation et aux décisions du conseil national de rentrée, le SNICS propose au SNIES de s'engager sur le principe d'une action.

En effet si les discussions avec le cabinet progressent oralement vers des propositions, **le seul projet de texte qui existe est un projet concocté par la DGESCO qui fait resurgir encore une fois la conception médico-centrée et la remise en cause de l'autonomie des infirmières !**

Les propos du conseiller santé affirmant qu'il ne tient pas compte de ce document, ne nous rassure en aucune façon.

Reste toujours en suspend la fonctionnalité des différents acteurs, la place du pilotage réel, qui prescrit les programmes de santé ? qui les évalue ?

14 octobre 2013, le SNICS et le SNIES décide d'envoyer un courrier commun au Ministre pour défendre le maintien de 3 textes pour la santé à l'Ecole, un texte pour les médecins, un pour les infirmières et un pour les AS, le respect du pilotage par le Ministre, le respect de la loi sur les visites médicales de la 6ème année, le maintien de la hiérarchie administrative des chefs d'établissement.

9 novembre 2013 : 2ème courrier commun SNICS et SNIES au Ministre demande instamment la position du Ministre sur orientation de la politique de santé

Malgré l'absence de clarté de la part du Ministre, le SNIES ne s'engage que sur le principe d'un texte de pétition diffusé à l'ensemble des infirmières.

Pour le SNICS, le principe d'une mobilisation de la profession, en l'absence d'unité s'organise dans les académies, conformément aux demandes des infirmières dans la consultation.

Rapport d'activité

13 novembre 2013 audience chez Martine Pinville chargée de la santé au parti socialiste.

26 novembre 2013, M-P Mancel continue à écouter nos propositions mais continue aussi à ne pas ouvertement annoncer la couleur.

4 décembre, 2013 les audiences s'enchaînent au cabinet du MEN et toujours pas de texte !

6 décembre 2013 le SNICS rencontre le SNPDEN à sa demande. Nous partageons la même approche de la santé à l'Ecole, nous interlocuteurs s'engagent à suivre attentivement le dossier sur nos missions.

13 décembre 2013 : le SNICS s'adresse à toutes les collègues dans un courrier en vue de la mobilisation du 9 janvier 2014.

7 janvier 2014 : l'annonce de la 2ème mobilisation des infirmières à l'appel du SNICS fait avancer les discussions et M-P Mancel annonce des arbitrages en faveur d'un pilotage de la santé au niveau national et académique mieux intégré au système éducatif puisqu'il accepte de sortir du schéma médico-social en introduisant des acteurs de l'équipe éducative et un pilotage par le proviseur vie scolaire au niveau académique. Le niveau départemental n'est pas tranché pour le moment.

9 janvier 2014 : M-P Mancel reçoit une délégation du SNICS reconnaissant de cette façon la mobilisation réussie des infirmières pour une orientation de la politique de santé intégrée aux objectifs de l'Education Nationale.

Nous décidons par ailleurs avant l'ouverture du chantier de continuer à interpeller des acteurs politiques qui peuvent influencer notre dossier :

16 janvier 2014 : courrier à Maryvonne Blandin

27 janvier 2014 courrier à Jean-Paul De Gaudemar

20 janvier 2014 : intervention du SNICS au CDFN de la FSU

23 janvier 2014 le SNICS est auditionné par le HCSP par Didier Jourdan sur l'ancrage territorial des politiques de santé à l'Ecole.

L'ouverture des négociations sur le chantier des métiers santé sociaux est annoncée pour le 3 février.

Nous découvrirons les fiches sur la gouvernance 3 jours avant la réunion où sont présents les fédérations syndicales de l'Education sauf FO.

3 février 2014 : **La profession dit « non à la Misse » !**

En découvrant les documents et la création d'une mission interministérielle, nous avons très peu de temps pour réagir dans l'unité la plus large pour dénoncer la remise en cause des engagements pris par le Ministre.

Nous avons rencontré toutefois le SNIES et avons eu le temps de préparer une déclaration commune pour rappeler le refus résolu de la MISSE par la profession et surtout son niveau de représentativité chez les infirmières de l'Education Nationale. L'enjeu est de tout faire pour stopper les prémices d'une externalisation de la santé à l'Ecole.

Le contexte général pèse évidemment sur ce dossier étant donné la tendance du gouvernement à rechercher à faire des économies sur la fonction publique.

C'est, de toute façon, la responsabilité de notre organisation syndicale de faire respecter la conception du soin infirmier que nous défendons dans l'Ecole et donc un dialogue social respectueux des personnels. **Nous savons que derrière cette proposition du cabinet se cache toujours la même orientation santé publique qui nous éloigne des objectifs du système éducatif.**

Le SNICS organise l'interpellation de tous les élus dans l'ensemble des académies afin de les sensibiliser sur la façon dont se déroule les négociations sur le dossier santé à l'Ecole.

A la sortie de la première réunion des négociations, le SNICS s'est adressé à l'ensemble des organisations syndicales.

Le SNICS rencontrera à nouveau le SNIES le **25 février 2014** qui conduira le **26 février** à l'envoi d'un courrier commun à Vincent Peillon.

La publication le **17 février 2014** par le MEN de textes réglementaires sur l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale à peine 15 jours après le 3 février est une nouvelle pierre dans le « jardin » du dialogue social.

En effet, ces textes laissent possible la mise en place de la mission interministérielle.

Face à cette situation, le SNICS continue d'interpeller les acteurs politiques qui influencent ce dossier d'une manière ou d'une autre.

18 février 2014 le SNICS rencontre Eric Bréhier chargé de l'éducation au parti socialiste et à nouveau Martine Pinville chargée de la santé.

Le SNICS envoie une série de courriers sur ce dossier : Président de la république, 1er Ministre, groupes parlementaires à l'assemblée nationale et au sénat.

A ce jour, en s'appuyant sur une profession qui répond toujours à la mobilisation quand la situation l'exige, le SNICS, (dans l'unité quand cela a été possible) a tout mis en œuvre pour stopper les tentatives d'externalisation de la santé à l'Ecole.

Comme nous l'avions pressenti dès la concertation sur la loi de refondation, le danger était réel. Nous attendons les réponses du cabinet au courrier commun SNICS-SNIES sur la suite des négociations sur le chantier des métiers. Dans le cas où la parole des infirmières ne serait pas entendue, le SNICS continuera à être à l'initiative pour conduire de nouvelles actions et défendre la conception que les personnels se font très majoritairement de leur place à l'Education nationale.

C'est la condition préalable pour construire la spécialité infirmière dans le système éducatif.

Action du SNICS sur le dossier du régime indemnitaire et de l'internat.

Année 2012-2013 :

Depuis des années et malgré les engagements politiques des différents ministres, nous ne parvenons pas à obtenir des mesures pour rendre équitable le régime indemnitaire des infirmières en poste d'internat par rapport aux infirmières éligibles aux IFTS en externat.

A la faveur de la création du corps en catégorie A, les infirmières devaient voir légitimement un réexamen du régime indemnitaire mais également du niveau des indemnités pour les infirmières en internat.

Dès la mise en place de la nouvelle équipe gouvernementale au **printemps 2012**, et la publication du nouveau statut en catégorie A, le SNICS s'adressait au MEN pour demander un alignement du régime indemnitaire sur le même niveau que les catégories de personnels de grille comparable.

1er juillet 2012 : courrier du SNICS au Ministre sur le montant des IFTS et sur le dossier indemnitaire des infirmières logées par NSA.

12 septembre 2012 : le SNICS est reçu à la DGRH qui s'engage à ouvrir le dossier.

Rapport d'activité

10 décembre 2012 : sans réponse tangible le SNICS envoie un nouveau courrier à Vincent Peillon.

8 avril 2013 : le SNICS reçu par la DGRH reçoit l'engagement que les infirmières d'internat pourront percevoir les IFTS.

5 juin 2013 : le SNICS est reçu par le conseiller social Bernard Lejeune qui précise que l'ouverture de négociations s'ouvriront en septembre et confirme que pour ce qui concerne les infirmières seule la situation des infirmière d'internat sera examinée.

Année 2013-2014 :

8 octobre 2013 : courrier commun du SNICS et de la FSU à la DGAFP sur le régime indemnitaire. Après contact avec la DGRH, nous apprenons qu'il est nécessaire d'intervenir à la DGAFP pour modifier le décret sur les IFTS afin d'aboutir à l'attribution d'IFTS pour les postes d'internat.

6 novembre 2013 : La DGRH nous annonce que, finalement, les mesures prévues pour les infirmières seront annulées sans explication !

7 février 2014 : Le SNICS s'adresse à nouveau à la DGAFP sur les 2 volets du régime indemnitaire de notre profession et son blocage inacceptable.

21 février 2014 : le SNICS rencontre la DGAFP au moment où le CSFPE examine la remise en cause du montant de référence des IFTS pour les infirmières et argumente sur le caractère discriminatoire dont font l'objet des infirmières.

3 mars 2014 : le SNICS siège en tant qu'expert au CSFPE dans lequel il propose deux amendements et sera le seul à proposer des amendements !..Il n'y a aucun autre syndicat infirmier présent.

L'un pour conserver le montant de référence de 2ème catégorie pour les infirmières et non créer, comme le propose la DGAFP, une 4ème catégorie conduisant à baisser le montant de référence !

Nous obtiendrons un vote à l'unanimité des OS contre cette mesure inique

L'autre amendement du SNICS vise à permettre de modifier le décret pour rendre éligibles les infirmières d'internat aux IFTS. Malheureusement plusieurs organisations syndicales voteront contre (CGT et CFDT notamment).

Action du SNICS sur le dossier pénibilité dans la fonction publique.

Année 2013-2014

La réforme de retraites votées en 2013 a entériné hélas de nouveaux reculs en termes de droits. La fonction publique a néanmoins ouvert des discussions sur le volet pénibilité.

Un état des lieux sur les 3 versants de la fonction publique précèdera l'ouverture de négociations dont l'objectif est de prendre en compte les facteurs de pénibilité de situations professionnelles qui ont des effets sur la santé des personnels.

Les enquêtes SUMMER 2003 et 2010 ont montré l'importance de ces facteurs dans les métiers du soin et particulièrement les infirmières.

Le SNICS va porter des propositions pour la prise en compte des facteurs de pénibilité pour les infirmières des trois versants de la FP lorsqu'elles y sont exposées et surtout permettre de garder cette prise en compte sur toute la carrière quelque soit cette carrière.

Pour faire entendre ces propositions, le SNICS s'est adressé dans un courrier à B. Groison le 8 octobre 2013 pour que la FSU porte ce dossier des infirmières dans les audiences FP.

sier des infirmières dans les audiences FP.

De même le SNICS enverra un courrier sur ce dossier à tous les présidents de groupes parlementaires au moment de l'examen de la loi sur les retraites.

Le SNICS participera enfin à différentes réunions concernant la pénibilité à la DGAFP :

18 décembre 2013 et 23 janvier 2014

Le SNICS sera attentif à la suite de ce dossier dans les prochains mois.

Un taux de syndicalisation qui défie un contexte général de plus en plus difficile...

Les campagnes de syndicalisation conduites avec assiduité dans chaque académie et chaque département sont essentielles pour préserver le contact avec les collègues et leurs principales préoccupations.

Elles sont alimentées par une réflexion régulière au niveau du conseil national visant à peaufiner la stratégie de syndicalisation via une réflexion sur les réunions d'information syndicales et sur la communication toujours à adapter pour rendre compte de façon transparente des dossiers de la profession et alimenter notre capacité à agir collectivement pour faire avancer nos revendications. Comme il est essentiel de continuer à aller à la rencontre des candidats au concours d'admission lors des épreuves écrites ou orales, la tenue régulière de notre fichier adresses, la diffusion systématique du dossier « spécial stagiaire » aux lauréats des concours d'admission, le déplacement de l'équipe nationale dans les académies.....

Cet intérêt chez les infirmières de l'Education pour la syndicalisation est aussi révélateur d'une confiance en l'action collective. Il s'appuie sur les batailles que cette forme de syndicalisme est capable de gagner dans un contexte social dégradé.

Cette orientation syndicale du SNICS reste validée alors que nous assistons à un renouvellement significatif du corps des infirmières à l'Education nationale. Elle valide l'adhésion de nos collègues à notre plate forme et à nos actions. Ce rapport à la syndicalisation dans notre secteur doit nous encourager à développer cette forme de syndicalisme au-delà de l'Education nationale. L'enjeu est de travailler à redonner une place à la profession infirmière dans le système de santé dans son ensemble.

Cela passe par un renforcement de sa représentativité au niveau des instances de la fonction publique qui ne peut exister sans ce travail préalable de syndicalisation de masse.

Le SNICS dans la FSU.

Les résultats aux élections professionnelles de l'automne de 2011 dans les comités techniques national et académiques ont permis, grâce aux votes des infirmières, d'élire des représentants du SNICS dans les délégations FSU et de s'exprimer pour la profession sur toutes les questions qui la concernent.

Au niveau du comité technique ministériel, sur l'ensemble des organisations syndicales, seule la FSU, fait siéger un représentant infirmier (SNICS) dans sa délégation.

Par ailleurs, le SNICS est présent dans les différentes instances fédérales nationales : le secrétariat, le bureau délibératif (BDFN), le conseil délibératif (CDFN), il a désormais un siège de titulaire au CTPM, il participe aux différents secteurs de la FSU.

Le SNICS est régulièrement invité aux congrès des différents syndicats de la FSU (SNES, SNUIPP, SNASUB ...) mais également d'autres organisations comme le SNPDEN.

Béatrice Gaultier

Rapport financier

Lors du congrès de Martigues en juin 2011 vous aviez élu un bureau national qui comportait une secrétaire générale, un secrétaire général adjoint ainsi qu'un trésorier.

Ce dernier a décidé de démissionner de ses fonctions, **pour des raisons personnelles**, le 31 août 2013 après deux années de fonctionnement.

Le Bureau National a été dans l'obligation statutaire d'élire en son sein un nouveau trésorier. C'est ainsi que Madame Catherine Sanz a été élue en remplacement de Monsieur André Marol.

Lors du premier CDFN (Conseil Délibératif Fédéral National de la FSU) de l'année, le 25 septembre 2013, une réunion des trésoriers était organisée. Tous les trésoriers des syndicats nationaux y participaient afin de faire le point sur les nouvelles règles de transparence financière qui désormais s'imposent à tous.

C'est à cette occasion, que notre nouvelle trésorière nationale a appris, lors de cette réunion, que depuis la loi du 20 août 2008, les organisations syndicales doivent garantir leur transparence financière, si elles souhaitent voir leur représentativité reconnue.

Ainsi, tous les syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs, ainsi que leurs unions, sont désormais tenus d'établir et de publier des comptes annuels certifiés, dans les conditions prévus par les décrets.

La transparence financière des organisations syndicales constitue désormais un des critères de leur représentativité. Elles sont tenues de respecter une procédure d'établissement et de publicité de leurs comptes. L'étendue de leurs obligations dépend de leurs ressources.

A cet égard, est pris en compte le montant des subventions, des produits de toute nature liés à leur activité courante, des produits financiers, ainsi que des cotisations, déduction faite du montant des cotisations reversées en vertu de conventions ou des statuts.

Depuis 2010, les syndicats dont les ressources annuelles sont supérieures à 230 000€ ont l'obligation de tenir une comptabilité correspondant à la réglementation et qui comprend un bilan de leur patrimoine faisant état de leurs dettes et de leurs ressources, un compte de résultats ainsi qu'une annexe, selon les modalités définies par le règlement de l'Autorité des normes comptables.

Depuis l'exercice comptable 2010, les syndicats dont les revenus sont supérieurs à 230 000€ sont tenus de désigner un commissaire aux comptes et un suppléant. Le SNICS premier syndicat de la profession est par conséquent concerné.

Un commissaire aux comptes en droit financier doit être expert comptable, avoir un cabinet d'expert comptable et être assermenté.

Concernant notre syndicat, et selon la réglementation, les comptes et le rapport du commissaire aux comptes qui doivent être publiés au journal officiel sont ceux correspondant à l'exercice 2012 mais le commissaire aux comptes doit également vérifier et valider les précédents exercices depuis 2010.

En conséquence, le conseil national du SNICS a été dans l'obligation de désigner un commissaire aux comptes ainsi qu'un suppléant répondant aux critères fixés par la loi et la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes a d'emblée formulé des recommandations, dans l'intérêt du SNICS, afin qu'il puisse remplir les obligations qui sont les siennes.

La première est que le SNICS embauche de manière temporaire un comptable afin qu'il puisse mettre les comptes du SNICS en conformité avec les nouvelles règles de présentations imposées par la loi.

En effet, bien que le SNICS tienne une comptabilité dans toutes les académies ainsi qu'au niveau national, tant l'outil utilisé que les

règles de présentations ne répondent plus aux nouvelles obligations légales.

Ainsi le SNICS a embauché en CDD un comptable pour mettre en conformité les trésoreries académiques et nationale du SNICS depuis l'exercice financier 2010-2011.

Ce dernier travaille en lien permanent et sous les injonctions de l'expert comptable, commissaire aux comptes.

Il doit ainsi vérifier tant dans les académies qu'au niveau national que l'ensemble des règles y compris celles édictées par le SNICS (modalités de remboursement, factures, rapprochements bancaires, tenue des comptes bancaires etc...) ont été scrupuleusement respectées.

Il a également la charge de mettre en place les procédures indispensables aux différentes compilations de comptes, intégrer les comptabilités académiques dans la comptabilité nationale et vérifier le respect de la législation fiscale notamment en matière de TVA.

L'expert comptable pourra ensuite formuler ses recommandations, produire son avis et valider les comptes du SNICS en vue de leur publication.

Les nouvelles dispositions légales ont comme conséquence que désormais les comptes doivent être arrêtés par une instance et ce ne peut être que le Bureau National qui doit avoir cette charge au vue des textes légaux d'une part.

D'autre part les comptes doivent être validés toutes les années par une instance ayant pouvoir délibératif, c'est en conséquence la responsabilité qui échoit naturellement au Conseil National.

Ce travail de mise en conformité est, à ce jour, en train de se réaliser tant pour le SNICS que pour le plus grand nombre des syndicats de la FSU qui sont assujettis aux règles imposées à ceux dont les recettes sont supérieures annuellement à 230 000€.

La comptabilité du SNICS était jusqu'alors tenu, en toute transparence, selon d'anciennes règles qui nous amenaient à soumettre aux votes des syndiqués à l'occasion du congrès national un bilan financier.

Nous sommes dans l'obligation de répondre à cette disposition statutaire. Mais nous ne pouvons le faire, pour l'instant, que sous la forme que nous utilisons jusqu'à présent et qui, à ce jour, n'est pas illégale puisque la loi nous impose une publication des comptes annuels au journal officiel et que l'année se termine le 31 décembre.

Bien entendu nous espérons que le commissaire aux comptes soit en mesure de produire ses recommandations le plus rapidement possible. Mais nous ne pouvons assurer aujourd'hui qu'il sera en capacité de le faire pour le congrès national.

Le SNICS est attaché aux règles de transparence qui s'imposent aux syndicats, associations et partis politiques. C'est de manière volontariste que nous nous inscrivons dans cette démarche et dans cette dynamique.

Cependant elle a un coût non négligeable pour les organisations syndicales et notamment la notre.

Le commissaire aux comptes l'évalue pour cette année à environ 35000 €, compte tenu de l'importance du travail à accomplir par le comptable et par le nombre de trésoreries et comptes des 4 dernières années à valider.

Catherine Sanz
Trésorière Nationale depuis le 1er septembre 2013.

Rapport financier

Bilan Financier 2011-2012 et 2012-2013

En application du 1er alinéa de l'article 7 de nos statuts, les syndiqué(s) doivent se prononcer sur le rapport financier du SNICS réalisé depuis le dernier congrès de Martigues en juin 2011.

De juin 2011 au 31 août 2013, la trésorerie nationale a été tenue par le Trésorier élu lors du congrès national, et la comptabilité par un membre du Bureau National qui lui avait été adjoint.

L'article 8 de notre règlement intérieur précise, en la matière, les responsabilités de chacun :

« *Le trésorier national est dépositaire et responsable conjointement au Secrétaire Général des fonds du syndicat. Il est responsable des documents comptables. Chaque année, il établit un rapport à soumettre au Conseil National.*

Le Bureau national gère et administre au nom du Conseil National le patrimoine du syndicat et exécute les décisions du Conseil National. Le compte financier est contrôlé par trois vérificateurs aux comptes élus pour trois ans par le congrès national et choisis en dehors des membres du Conseil national et qui rapportent devant le congrès national. »

Le Trésorier National élu à Martigues a démissionné au 31 Août 2013, le Bureau National a alors élu en son sein une nouvelle Trésorière Nationale, sans adjoint. Ceci nous oblige donc à présenter deux bilans afin de respecter les responsabilités des uns et des autres.

Je suis consciente, en tant que secrétaire générale, ainsi que le Bureau National, que le bilan des deux premières années de mandat n'est pas conforme, qu'il existe des lignes d'écritures inexpliquées malgré un travail de recherche effectué par 3 militants du BN.

Il est, cependant, présenté à partir des documents justificatifs, laissés par le premier Trésorier de 2011 à 2013, **qui sont en cours d'examen et de contrôle par un commissaire aux comptes assermenté. Il est, également, présenté à partir des documents comptables tenus par la première équipe de trésoriers du mandat.**

Nous vous le soumettons et je suis consciente que de nombreux débats auront lieu sur ce sujet en congrès national, d'autant que le bilan présenté par la deuxième Trésorière Nationale est en équilibre et que chaque dépense ou recette renvoie à des documents qui peuvent les justifier.

Béatrice Gaultier

Recettes

Solde après Martigues 2011 56 222,17€

| | |
|--------|------------|
| BRED | 1 115,31€ |
| CME | 5 106,86€ |
| Livret | 50 000,00€ |

Solde du 31 Aout 2013 82 471,05€

| | |
|--------|------------|
| Bred | 19 721,77€ |
| CME | 7 749,28€ |
| Livret | 55 000€ |

Bilan Financier 2013-2014

Seule la période du 1er septembre 2013 au 31 mars 2014 est prise en compte.

Le bilan financier présente une balance équilibrée avec un montant de 297 597,55€ pour les dépenses et les recettes dont 869.28€ d'intérêts du livret bleu CME.

Au 1er septembre 2013 les comptes bancaires du Snics présentaient un solde positif de 82471.05€ (compte courant CME 19721.77€, livret bleu CME 55000.00€, compte courant BRED 7749.28€).

Au 31 mars 2014 le solde bancaire est positif avec un montant de 10 4520.33€ (compte courant CME 53869.28€, livret bleu CME 10350.07€, compte courant BRED 40300.98€).

LES RECETTES

Les adhésions (116 018.88€ par chèque et 42 624.71€ par prélèvement fractionné) s'élèvent à 158 643,59€.

La TVA récupérée grâce à notre parution de But en Blanc s'élève à 2117€.

La publicité sur le site ou sur la revue de But en Blanc rapporte au total 14 894,47€ après déduction de la rétrocession de 6770.96€ à la société Com d'Habitude.

La FSU nous a attribué une aide de 345€ comme participation à l'achat du coupon fréquence de la secrétaire générale.

Les souscriptions, les participations des manifestants, le versement de 20% du solde au 31 août 2013 de chaque académie et les aides émanant des sections FSU et des syndicats nationaux lors de l'organisation de la manifestation du 9 janvier 2014 s'élèvent à 24 597,25€.

Les versements divers proviennent de participations pour des compléments d'hébergement en chambres seules lors des Conseils Nationaux (290€), d'un apport de chèques (899€) imputé par erreur sur le compte courant CME du Snics national, d'un remboursement d'avance faite par la trésorerie (700€) et d'un apport de trésorerie (5000€) depuis le livret sur le compte courant.

LES DEPENSES

Se répartissent ainsi:

Les frais de publication de But en Blanc s'élèvent à 37 614.35€, la publicité a rapporté 20521,46€ pour la totalité des publications moins 5438,22€ de rétrocession, ce qui donne un coût final de 22 531,11€. Les cotisations versées à la FSU sont de 8399€.

Les versements aux académies s'élèvent à 31728,72€

Les transports (train, avion, voiture, métro...) pour les bureaux nationaux, les conseils nationaux, les déplacements dans les académies et pour les frais nationaux liés au fonctionnement se montent à un total de 24884,95€.

Le montant des frais de restauration est égal à 4819,20€

L'hébergement est réparti entre 3556€ de frais d'hôtel auxquels s'ajoutent le remboursement du prêt de l'appartement, des charges et des impôts ainsi que de frais de nourriture, de produits d'entretien et l'achat d'une machine à laver en remplacement de l'ancienne qui est tombé en panne pour une somme de 14 771,58€

Les frais divers de fonctionnement incluant le téléphone, l'achat de fourniture pour le secrétariat, de consommables pour les imprimantes, les frais d'affranchissement, l'inscription dans les pages jaunes représentent 6101,21€

Les frais bancaires et les assurances s'élèvent à 461,82
Le coût de la manifestation du 9 janvier 2014 est de 41 292,97€ dimi-

Rapport financier

Bilan Financier année 2013-2014 au 31 mars 2014

nué des souscriptions et aides diverses qui se montent à 24597.25€
soit une dépense de 16695,72€

Les avances transport et hébergement pour le congrès de Saint Etienne sont actuellement de 7394,26€.

CONCLUSION

Il reste des dépenses à venir
Congrès national : Hébergement, restauration, transport, location de salles : 29860€
Bureaux nationaux : 3059€
Publications : 22000€
Achat de mobilier de bureau : 1030€
Cotisation FSU : 11000€
Frais liés à l'appartement : 9518€ (remboursement du prêt, charges, syndic)

Ce bilan bien que positif montre que notre fonctionnement est entièrement lié à la syndicalisation.

Catherine SANZ

Recettes

Solde au 1er septembre 2013 82471,05€

| | |
|--------|------------|
| BRED | 7749,28€ |
| CME | 19 721,77€ |
| Livret | 55000,00€ |

Recettes 215 126,55€

| | |
|-------------------------|-------------|
| Adhésions chèques | 116 018,88€ |
| Adhésions PF | 42 624,71€ |
| Publicité But en Blanc | 20 521,46€ |
| Publicité Site Internet | 1 143,97€ |
| Souscriptions | 24 597,25€ |
| Aides FSU | 345€ |
| Reversements divers | 6 889€ |
| Intérêts Livret | 869,28€ |
| Recettes TVA | 2 117€ |

TOTAL RECETTES 297 597,60€

Dépenses

| | |
|-------------------------------------|------------|
| Publications de But en Blanc | 37 614,35€ |
| Rétrocession publicité But en blanc | 5 438,22€ |
| Logiciel GEADH (maintenance) | 120€ |
| Rétrocession publicité Site | 1 332,74€ |

Cotisation FSU 8 399€

Conseils Nationaux

| | |
|--------------|-----------|
| Transports | 8 522,22€ |
| Hébergement | 3 010,90€ |
| Restauration | 1 938€ |
| Divers | 190,19€ |

Bureaux Nationaux

| | |
|----------------------|-----------|
| Transports | 5 630,63€ |
| Hébergement | 545,1€ |
| Restauration | 1 344€ |
| Divers | 403,91€ |
| Abonnement fréquence | 2 512€ |

Déplacement académies

| | |
|--------------|--------|
| Transports | 265,4€ |
| Hébergement | 0€ |
| Restauration | 18€ |
| Divers | 22,2€ |

Manifestations

| | |
|-------------------|------------|
| Location matériel | 460,91€ |
| Transport | 40 083,09€ |
| Divers | 748,97€ |

Budget de fonctionnement

| | |
|--|------------|
| Matériel consommable+MAJ logiciel EBP | 1 574,63€ |
| Frais postaux | |
| Téléphone+internet+Portables+ Pages jaunes | 4 526,58€ |
| Assurances | 375,08€ |
| Adhésions diverses | 1 995,95€ |
| Documentation | 38€ |
| Transports | 10 466,70€ |
| Restauration | 1 519,20€ |
| Crédit Appartement | 11 343,71€ |
| Charges +EDF+GDF | 1 185,84€ |
| Impôts | 670€ |
| Syndic | 641,47€ |
| Frais de gestion banque | 86,74€ |
| Divers | 930,56€ |
| Versement académies | 31 728,72€ |
| Avance transport St Etienne | 4 030,51€ |
| Avance hébergement St Etienne | 3 363,75€ |

Total des dépenses 193 077,27€

Solde du 31 mars 2014 104 520,33

| | |
|---------------------|------------|
| Compte courant CME | 40 300,98€ |
| Livret bleu CME | 53 869,28€ |
| Compte courant BRED | 10 350,07€ |

TOTAL 297 597,60€

ELECTIONS CONGRES



Instruction pour le vote

Dès réception de ce bulletin :

- remplissez, découpez et insérez le bulletin de vote ci-dessous dans une première enveloppe vierge.
- placez cette enveloppe dans une deuxième enveloppe, au dos de laquelle vous indiquez vos nom, prénom, adresse, l'enom devotre académie **ET** votre signature
- adressez cette seconde enveloppe que vous aurez affranchie, à : SNICS, 46 avenue d'Ivry, 75013 PARIS

BUREAU NATIONAL

Titulaires

Béatrice Gaultier
 Christian Allemand
 Catherine Sanz
 Patricia François
 Maryse Lecourt
 Patricia Braive
 Chantal Chantoiseau
 Fabienne Dorckel
 Valérie Rolland
 Brigitte Streiff
 Anne-Marie Tonon
 Anne Latger
 Jeannine Hernanz
 Elsa Gerbé
 Carole Pourvendier

Suppléant(e)s

Romain Boué-Cristiani
 Amélie Amiel
 Valérie Gressier
 Joelle Cerezo
 Sylvie Ladier
 Jean Lamoine
 Marie Hélène Gracia
 Marie Lemiasle
 Odile Lausin
 Sylvie Audigeos
 Patricia Pomponne
 Nicole Filling
 Mireille Audoynaud
 Anne Marie Brucker
 Myriam Ramirez

BULLETIN DE VOTE

(entourez la mention de votre choix)

| | | | |
|---------------------------|-------------|---------------|-------------------|
| BUREAU NATIONAL | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| RAPPORT D'ACTIVITE | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| RAPPORT FINANCIER | POUR | CONTRE | ABSTENTION |